



Direction Générale Cultures et Arts dans Ville

Décision n°2023-650

Objet : Tarifs de vente de la revue « Rezé Histoire » au Chronographe

Réf : 7.1.8

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.3.11) portant délégation du Conseil à la Présidente de la compétence de fixer et modifier les tarifs des produits vendus dans les boutiques annexes aux musées métropolitains (Jules Verne, Musée d'arts, Muséum d'histoire naturelle, Le Chronographe, Planétarium),

Vu l'arrêté n°2020-539 du 21 juillet 2020 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que dans le cadre de la politique culturelle de Nantes Métropole, les établissements métropolitains sont amenés à vendre des produits en boutique,

Considérant que dans le cadre de la vente d'ouvrages en lien avec l'archéologie, le Chronographe souhaite vendre des exemplaires de la revue « Rezé Histoire » au prix fixe de 10 € TTC,

Considérant qu'il y a eu lieu de vendre un nouveau produit en boutique présenté dans le tableau ci-dessous :

Titre de la revue	Prix de vente
Rezé Histoire	10,00 €

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230628-2023_650DEC-AU
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Décide

Article 1. De fixer le tarif de vente du produit boutique indiqué dans le tableau ci-dessus.

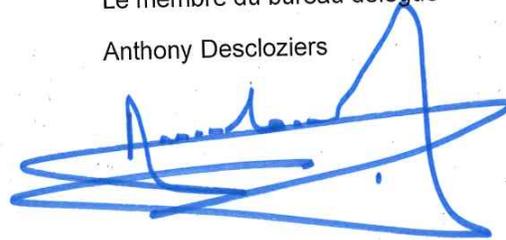
Article 2. De charger Monsieur le Directeur Général de Nantes Métropole, le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **28 JUIN 2023**

Pour la Présidente

Le membre du bureau délégué

Anthony Descloziers



mis en ligne le :

06 JUIL. 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230628-2023_650DEC-AU
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023